

Image not found or type unknown



Mariage et divorce non déclaré au portugal

Par **Thomas06**, le **03/10/2019 à 18:39**

Bonjour
Marié en France avec une française en 1987.
Divorcé en France en 2005.
Je souhaite légaliser le mariage et le divorce au consulat portugais.
C est possible? Et qu elles sont les documents à fournir.
Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **03/10/2019 à 21:00**

bonjour,
nous sommes un site de droit français, vous devez vous adresser à un consulat de portugal.
salutations